



AGENT D'ASSISTANCE PMR

L'agent d'assistance PMR prend en charge les personnes à mobilité réduite afin de leur faciliter l'accès à l'avion. Il les accompagne depuis leur arrivée à l'aéroport pour les différentes étapes (enregistrement, contrôle, embarquement) jusqu'à leur installation dans l'avion.

AIRPORTS

Agent d'assistance PMR

DESTINÉ AUX DEMANDEURS D'EMPLOIS

PRÉ-REQUIS

Bonne maîtrise du français,
néerlandais, anglais
Etre en possession du permis B
Diplôme CESS
Résistance au stress
Esprit d'équipe

CONDITION D'ADMISSION

Etre inscrit comme demandeur d'emploi
Etre motivé
Répondre favorablement au test de sélection
et d'entretien individuel
Accepter les règles de sécurité
et le règlement d'ordre intérieur



071/34 81 80

candidature@wan.be

www.wan.be



Agent d'assistance PMR

PROGRAMME DE FORMATION

Environnement aéroportuaire
Procédure d'embarquement
Réglementation des PMR
Manutention des PMR
Plan interne d'urgence
Sécurité tarmac
Sûreté aéroport
Permis pistes
FOD – Follow me
Système radio

OBJECTIFS

Qualifier le personnel d'aéroport pour l'assistance aux personnes à mobilité réduite afin de faciliter leur embarquement.



1 semaine au **WAN** suivi d'un stage de 4 semaines à l'aéroport



WAN Département Formations aéroportuaires et aériennes (Gosselies)

DÉBOUCHÉS

Agent d'assistance PMR au sein d'un aéroport.

